

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 6 mars 2023 à 18 heures 00**

Conseillers présents :

Carole CHEYRON DESLYS,
Patrick BERTONI,
Rebecca CHAILLOT,
Bruno LONG,
Philippe POYETON,
Evelyne DURAND

Olivier MATHEY,
Marie-Paule BOUCHARD,
Lionel ESTUBE,
Denise MOULIN,
Valérie de MARLIAVE,

Absents excusés :

Thibaut GRANDMAISON (donne pouvoir à Patrick BERTONI), Guiseppino FILIA, Bruno PEYROL.

Madame Denise Moulin est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation compte rendu Conseil Municipal du 30 janvier 2023

Résultat du vote : Abstention : 1, pour : 11

2. Délibération demande de subvention pour l'aménagement d'un 2^{ème} forage :

Madame la Maire rappelle les difficultés que nous avons rencontrées l'été dernier, au captage de la Tuilière. En effet nous avons été contraints de solliciter l'aide de la commune de Grignan afin d'assurer la distribution en eau potable car notre ressource était insuffisante en période d'étiage.

Madame la Maire explique que nous avons commandé une étude géologique conjointe avec la commune de Grignan afin d'identifier un lieu pour réaliser un nouveau forage. Les résultats de cette étude font apparaître une zone semblant opportune pour faire un forage de test. Nous avons donc réalisé une consultation afin d'obtenir des propositions pour l'aménagement de ce forage.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 10 février 2023 et a sélectionné l'entreprise Gilles et Païta pour les travaux d'un montant de 57 280€ HT soit 68 736€ TTC.

Le Conseil Municipal décide :

- de demander à l'Agence de l'Eau et autres financeurs une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux de 57 280€ HT soit 68 736€ TTC ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 12

3. Délibération demande de subvention schéma directeur d'assainissement

La commune doit réaliser son schéma directeur d'assainissement afin de mettre à jour le zonage, collecter des données d'exploitation et définir un programme de travaux.

Ce document est indispensable pour demander des subventions notamment pour l'Agence de l'Eau.

Le cabinet d'étude EURYECE nous propose de réaliser cette étude pour un montant de 35 135€ HT soit 42 162€ TTC.

Le Conseil Municipal décide :

- de demander à l'Agence de l'Eau et autres financeurs une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux de 35 135€ HT soit 42 162€ TTC ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote : pour : 12

4. Délibération demande de subvention restauration église Margerie

Madame la Maire présente en vidéo-projection le diagnostic architectural de l'église Notre Dame des Lumières du hameau de Margerie réalisé par l'architecte Fabien RAMADIER référencé par les Architectes des Bâtiments de France pour intervenir sur ce type d'ouvrage. Le rendu d'étude préliminaire estime un montant de travaux de 164 168€ HT soit 197 002€ TTC et un montant de mission de maîtrise d'œuvre de 17 680€ HT soit 21 216€ TTC. Le Conseil Municipal débat sur la date de la réalisation des travaux en 2023 ou 2024 et se prononce favorablement.

Le Conseil Municipal décide :

- de demander au Département de la Drôme, au Conseil Régional AURA et autres financeurs une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux de 164 168€ HT soit 197 002€ TTC et un montant de mission de maîtrise d'œuvre de 17 680€ HT soit 21 216€ TTC,
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote : Abstention : 2, pour : 10

5. Délibération demande de subvention aménagement cour de la Mairie

Valérie de Marliave présente les études réalisées par la commission d'aménagement de la cour de la mairie pour le projet d'aménagement paysager. Les travaux pourraient se dérouler fin octobre (vacances de Toussaint) pour ne pas perturber l'accès à l'école. Le montant total des travaux est de 23 432,00€ HT soit 28 118,40€ TTC.

Le Conseil Municipal décide :

- de demander au Département de la Drôme, et autres financeurs une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux de 23 432,00€ HT soit 28 118,40€ TTC ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote : pour : 12

6. Délibération propositions non-valeur des dettes d'eau de 2022

Le Service de Gestion Comptable de Pierrelatte nous a transmis les états des présentations et admissions en non-valeur pour 2022 pour le budget eau assainissement. Le montant des sommes dues arrêté au 14/09/2022 est de 231,08€. Madame la Maire propose que la commune relance les créanciers et refuse d'inscrire ce montant en non-valeur.

Résultat du vote : refus : pour : 12

7. Délibération mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Madame la Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, les conseillers étaient invités à consulter les documents du SAGE élaborés par le SMBVL afin de recueillir leur avis.

L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de SAGE

Résultat du vote : Avis favorable : pour : 12

8. Délibération avis sur le projet d'arrêté inter-préfectoral de protection des habitats naturels constitués de ripisylves et de forêts alluviales de la rivière Lez

Madame la Maire présente au Conseil Municipal un projet d'arrêté inter-préfectoral de protection des habitats naturels constitués de ripisylves et de forêts alluviales de la rivière Lez.

L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'arrêté inter-préfectoral.

Résultat du vote : Avis favorable : pour : 12

9. Questions diverses :

➤ **Tarifs photocopies**

Madame la Maire propose de fixer un tarif de photocopies réalisées en Mairie dans le but de rendre un service aux Colonzellois.

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- 0,20€ la photocopie noir et blanc,
- 0,50€ la photocopie couleur.

Résultat du vote : Avis favorable : pour : 12

➤ **Acquisition de terrains à proximité de l'ancien camping**

Madame la Maire propose d'acquérir les parcelles B0060 et B0061 jouxtant le terrain de l'ancien camping pour une surface de 2 015m² et un coût de 2 500€.

➤ **Remplacement départ en retraite de la secrétaire**

Le poste est occupé par Edith JULIEN déjà recrutée à mi-temps pour les services de l'école.

➤ **Fermeture 1 classe sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal Colonzelle/ Chamaret.**

Les projections des effectifs pour la rentrée prochaine étant de 62 élèves, l'Inspection Académique nous a informé qu'au vu de ce chiffre une fermeture sur le RPI est envisagée.

La séance est levée à 20H25.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal en séance du 03 avril 2023.

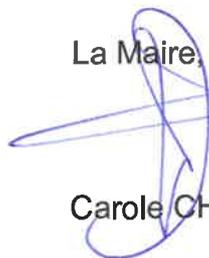
Résultat du vote : 13 pour

La Secrétaire de séance,



Denise MOULIN

La Maire,



Carole CHEYRON DESGLYS